

BCF Z 09 99 132 X

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux accessible par Internet dénommé « Vegas Palace»

Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par Internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur Internet pour le jeu « Vegas Palace » seront, en principe, possibles à compter du 12 octobre 2009. Si la date du 12 octobre 2009 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdjeux.com.

Article 2 Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 3 € .

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|----------------|-------------|
| 3 lots de | 40 000 € | 120 000 € |
| 3 lots de | 20 000 € | 60 000 € |
| 3 lots de | 10 000 € | 30 000 € |
| 15 lots de | 1 000 € | 15 000 € |
| 54 lots de | 500 € | 27 000 € |
| 2 400 lots de | 200 € | 480 000 € |
| 2 100 lots de | 100 € | 210 000 € |
| 9 900 lots de | 50 € | 495 000 € |
| 21 000 lots de | 20 € | 420 000 € |
| 15 000 lots de | 10 € | 150 000 € |
| 60 000 lots de | 6 € | 360 000 € |
| 90 000 lots de | 4 € | 360 000 € |
| 141 000 lots de | 3 € | 423 000 € |
| 341 478 lots formant un total de | | 3 150 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs surfaces de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

Les montants de 40 000€ et de 20 000€ indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs surfaces gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1. Chaque unité de jeu comporte 4 surfaces de jeu indépendantes.

4.2 Le joueur valide sa mise de 3 euros en cliquant sur le bouton « Jouez » ou le bouton « Auto ». La mise est débitée sur les disponibilités. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de l'unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise ait été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu. Lorsque le joueur fait le choix du bouton « Jouez », celui-ci doit choisir la surface de jeu avec laquelle il souhaite commencer à jouer parmi les 4 surfaces de jeu proposées. Il doit ensuite découvrir l'ensemble des zones occultées des 4 surfaces de jeu proposées afin de terminer la partie. Lorsque le joueur fait le choix du bouton « Auto », le système découvre automatiquement l'ensemble des zones occultées des 4 surfaces de jeu de l'unité de jeu.

4.3. 1^{ère} surface de jeu dénommée Poker

4.3.1. Les zones à découvrir de la 1^{ère} surface de jeu de l'unité de jeu sont constituées, d'une part, d'un ensemble de 5 cartes à jouer sur lequel est inscrit la mention « grattez ici » et d'autre part, d'une carte à jouer sur laquelle est inscrite la mention « carte bonus ». L'élément inscrit sous la zone à découvrir de chacune des 6 cartes à jouer est l'un des symboles traditionnels des cartes à jouer (7, 8, 9, 10, V pour valet, D pour dame, R pour roi ou A pour as).

4.3.2. Le joueur gratte les 6 cartes à jouer et découvre ainsi, sous la zone à découvrir, 6 symboles exprimés selon les modalités mentionnées au sous-article 4.3.1. La 1^{ère} surface de jeu de l'unité de jeu est gagnante dans les cas suivants :

Si le joueur découvre 2 cartes de la même valeur (paire), il gagne 3 euros.

Si le joueur découvre 2 paires de cartes, il gagne 6 euros.

Si le joueur découvre 3 cartes de la même valeur (brelan), il gagne 50 euros.

Si le joueur découvre un brelan et une paire (soit un full), il gagne 500 euros.

S'il découvre 4 cartes de la même valeur (carré), il gagne 10 000 euros.

La 1^{ère} surface de jeu de l'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

4.4. 2^{ème} surface de jeu dénommée Roulette

4.4.1. Les zones à découvrir de la 2^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu sont constituées d'une roulette sur laquelle est inscrite la mention « grattez ici » et de 3 tas de jetons dénommés « mise 1 », « mise 2 », « mise 3 ».

L'élément inscrit sous la zone à découvrir de la roulette est un numéro unique compris entre 1 et 36.

L'élément inscrit sous la zone à découvrir de chacun des 3 tas de jetons dénommés « mise 1 », « mise 2 », « mise 3 » est un numéro, inscrit dans un cadre, compris entre 1 et 36. Sous ce numéro figure une somme en euros.

4.4.2 Le joueur gratte la roulette et les 3 tas de jetons dénommés « mise 1 », « mise 2 », « mise 3 » et découvre ainsi 4 numéros et 3 sommes, conformément au sous-article 4.4.1. La 2^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est gagnante si le joueur découvre, sous la zone à découvrir de l'une des 3 mises, un numéro identique à celui qu'il a découvert sous la zone à découvrir de la roulette. Le joueur gagne alors la somme en euros inscrite sous ce numéro.

La 2^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

4.5. 3^{ème} surface de jeu dénommée Craps

4.5.1. Les zones à découvrir de la 3^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu sont constituées de 4 ensembles de 2 dés à jouer appelés « lancer 1 », « lancer 2 », « lancer 3 » et « lancer 4 ». L'élément inscrit sous la zone à découvrir de chaque dé est un chiffre entre 1 et 6 inclus. Les 2 chiffres sont séparés par un signe « + ».

4.5.2. Le joueur gratte les 4 lancers de dés et découvre ainsi, sous la zone à découvrir, 8 chiffres en tout, exprimés selon les modalités mentionnées au sous-article 4.5.1. La 3^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est gagnante dans les cas suivants :

Si pour un même lancer de dés, le joueur découvre la combinaison 1 et 6, il gagne 4 euros.

Si pour un même lancer de dés, le joueur découvre la combinaison 2 et 5, il gagne 20 euros.

Si pour un même lancer de dés, le joueur découvre la combinaison 3 et 4, il gagne 500 euros.

Si pour un même lancer de dés, le joueur découvre la combinaison 5 et 6, il gagne 10 000 euros.

La 3^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

4.6. 4^{ème} surface de jeu dénommée Jackpot

4.6.1 La 4^{ème} surface de jeu comporte deux phases de jeu.

La 1^{ère} phase de jeu comporte une zone à découvrir représentée par 3 rouleaux, sur lesquels figure la mention « grattez ici ».

La 2^{ème} phase de jeu comporte une zone à découvrir représentée par un réceptacle rempli de pièces sur lequel se trouve la mention « bonus ».

4.6.2 1^{ère} phase de jeu

L'élément inscrit sous la zone à découvrir de chaque rouleau est constitué d'un symbole qui est soit un symbole « 7 », soit un symbole « couronne », soit le symbole « BAR », soit un symbole « cerise », soit un symbole « étoile », tels que représentés dans la règle de jeu de la surface de jeu.

Le joueur gratte les rouleaux et découvre sous la zone à découvrir, 3 symboles. La 4^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est gagnante dans les cas suivants :

Si le joueur découvre un seul symbole « cerise », il gagne 3 euros.

Si le joueur découvre 3 symboles « étoile », il gagne 6 euros.

Si le joueur découvre 3 symboles « cerise », il gagne 10 euros.

Si le joueur découvre 3 symboles « BAR », il gagne 100 euros.

Si le joueur découvre 3 symboles « couronne », il gagne 1 000 euros.

Si le joueur découvre 3 symboles « 7 », il gagne 10 000 euros.

4.6.3 2^{ème} phase de jeu

L'élément inscrit sous la zone à découvrir représentant le réceptacle « bonus » est une somme en euros.

Le joueur gratte le réceptacle « bonus » et découvre une somme. La 4^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est gagnante dans le cas où la somme découverte est différente de 0€. Le montant du lot gagné est celui indiqué par ladite somme.

Il n'y a pas de cumul de gains possibles entre la zone représentant les rouleaux et celle représentant le réceptacle « bonus ».

La 4^{ème} surface de jeu de l'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2009.

Le Président-directeur général de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC